

(Traduction)

L'honorable W. Rupert Davies: Honorables sénateurs, à titre de collègue du sénateur Nicol en ce qui concerne la publication de journaux, je crois de mon devoir de consigner au compte rendu certains détails sur son habileté dans ce domaine. En plus d'avoir été un sénateur distingué et un avocat compétent, l'honorable M. Nicol a également été un éditeur de journaux très heureux. L'histoire de ses débuts et de ses succès, comme il avait l'habitude de la raconter et comme il l'a probablement racontée au leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) en diverses occasions, était fascinante. Il avait pour principe de confier la direction de ses journaux à des hommes compétents. Ses collègues dans le journalisme lui ont fait l'honneur de le nommer directeur de la *Presse canadienne*, organisme national de nouvelles. Il a aussi prêté son concours à la *Presse canadienne* et à l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens, qui s'intéresse à l'aspect commercial de l'entreprise journalistique, en permettant à deux de ses meilleurs employés d'y occuper des postes élevés. Le rédacteur de son journal de Québec est devenu président de la *Presse canadienne*, poste qu'il a occupé durant deux ans. Le gérant de son journal de Trois-Rivières fut président de l'Association canadienne des éditeurs de quotidiens. Tous deux ont occupé ces postes non seulement avec l'assentiment du sénateur Nicol, mais grâce à sa plus entière collaboration.

Je puis assurer aux honorables sénateurs que les éditeurs de journaux de notre pays ont beaucoup apprécié les avis et l'aide du sénateur Nicol, parce que lui-même avait eu tellement de succès. Les journaux qu'il publiait étaient de bons et honnêtes journaux. Aussi, en ma qualité d'éditeur d'un journal c'est avec plaisir que je lui rends hommage en ce moment.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de présenter au Sénat le rapport du bibliothécaire du Parlement à la deuxième session de la vingt-quatrième législature.

Il est ordonné que le rapport soit déposé.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'honorable M. Aseltine: Honorables sénateurs, avec l'assentiment de la Chambre je dépose 25 documents et rapports dont voici la liste.

La *Gazette du Canada*, Partie II, Décrets et Ordonnances Statutaires, 1958, ainsi qu'il suit:

L'honorable M. Robertson: Suffit!

L'honorable M. Aseltine: L'an dernier, on m'a critiqué, je crois que c'était le sénateur d'Inkerman (l'honorable M. Hugessen) pour n'avoir pas lu à la Chambre la liste des titres des documents déposés. C'est pourquoi je n'ai pas demandé d'être dispensé de cette lecture en ce moment. Toutefois, avec l'assentiment des honorables sénateurs, je ne donnerai pas lecture de cette liste, qui exigerait probablement une vingtaine de minutes. Les honorables sénateurs désirent-ils que je dépose maintenant ces documents avec l'entente que la liste entière des titres sera publiée dans les *Procès-verbaux* de demain?

L'honorable M. Hugessen: Sur division.

L'honorable M. Macdonald: Avant que ces documents soient déposés, j'aimerais savoir si celui que l'on désigne par "rapport secret" est compris dans le groupe.

L'honorable M. Aseltine: J'ai pris certaines mesures à ce sujet et je vais voir ce qui en est.

L'honorable M. Macdonald: N'est-il pas compris parmi ces documents? Sauf erreur, il a été déposé à l'autre endroit.

L'honorable M. Aseltine: De fait, je me suis enquis à ce sujet, mais j'ignorais qu'il y fut inclus. Quoi qu'il en soit, il y est maintenant inclus, je crois. J'espère qu'à l'avenir mes collègues ne me demanderont pas de me souvenir de tous les rapports et documents que je dépose. Je vais en garder la liste dans mon pupitre afin de pouvoir me rafraîchir la mémoire lorsqu'on m'interrogera, au lieu d'être contrain de consulter les comptes rendus officiels du Sénat.

Je désire mentionner que parmi les documents déposés ce soir, figure le Rapport de la Commission du Service civil du Canada, en date de décembre 1958, intitulé: "L'administration du personnel dans le service public". La version française est miméographiée et ne renferme pas les appendices qui figurent dans l'exemplaire imprimé en anglais. Dans deux semaines on pourra se procurer chez l'Imprimeur de la reine la version française du rapport à laquelle seront joints les appendices en question; je la déposerai alors sur le Bureau.

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, je n'entends pas poser de question, mais je vais consigner encore une fois au compte rendu une observation au sujet du fameux discours prononcé à Edmonton en juin dernier par M. W. Kaye Lamb, archiviste du Canada, au cours duquel il a déclaré qu'on pouvait compter sur les doigts de la main les bonnes biographies de Canadiens.